

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 17 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 28

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 14

Mme Valérie BOULARD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
M. Pascal MIRALLES-FOMINE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Stéphane GENIN pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Stevens BOBI pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Madame Stéphanie VELLA

Membre absent: 1

M. Jean-Baptiste DOZOLME

Délibération n°20241003DEL16

JEUNESSE

Aide financière pour l'obtention du permis de conduire

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Mesdames, Messieurs,

L'obtention du permis de conduire constitue une étape importante pour les jeunes car il permet de favoriser leur mobilité. Aujourd'hui le permis de conduire est nécessaire pour accéder à certaines formations et métiers. Cependant, il représente un coût financier important qui est difficile à assumer pour les jeunes et plus particulièrement pour les familles les plus précaires.

Afin de rendre le permis plus accessible, il est proposé d'aider financièrement les jeunes de 16 à 25 ans voulant accéder à une formation ou un emploi, pour lequel l'obtention de celui-ci est nécessaire.

Les jeunes devront formaliser un projet d'engagement citoyen. Cela pourra prendre différentes formes, comme être bénévole dans une association caritative, éducative, humanitaire, sportive ou culturelle.

Le Bron Info Jeunes qui a aussi pour vocation d'accompagner les jeunes dans leur participation à la vie citoyenne, pourra accompagner le jeune dans la formalisation de cet engagement citoyen.

1 Critères de sélection et éligibilité

1.1 - Critères de sélection des candidats :

les jeunes bénéficiaires doivent répondre à l'ensemble des critères suivants :

- habiter à Bron,
- être âgés de 17 ans au moins et 25 ans au plus,
- avoir complété le dossier de demande d'aide financière,
- avoir réussi l'épreuve de l'examen du code de la route,
- suivre ou se préparer à suivre des études, une formation ou bien accéder à l'emploi, une alternance, un apprentissage pour lesquels le permis de conduire est nécessaire,
- formaliser un projet d'engagement citoyen (être bénévole dans une association caritative, éducative, humanitaire, sportive ou culturelle),
- ne jamais avoir bénéficié de l'aide au permis de la Ville de Bron.

1.2 - Composition du dossier de demande :

le candidat s'engage à fournir les documents suivants :

- justificatif de domicile d'au moins 6 mois (facture EDF, quittance de loyer, avis d'imposition) et attestation d'hébergement si le justificatif n'est pas au nom du jeune,
- devis de l'auto-école,
- justificatif d'obtention du code de la route,
- copie de la pièce d'identité
- un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du jeune,
- formulaire de demande d'aide, signé du jeune et de son ou ses représentants légaux,
- dossier de candidature explicitant sa situation, ses motivations et son projet d'engagement citoyen. Ce projet devra se traduire par un engagement significatif dans une association caritative, éducative, humanitaire, sportive ou culturelle,
- justificatif d'obtention du permis de conduire (pour le versement du solde).

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

2 Attribution :

Monsieur le Maire décide de l'attribution ou non de l'aide après consultation d'une commission.

2.1- Composition de la commission :

la commission d'attribution est présidée par Monsieur le Maire. Elle est composée de :

- Monsieur le Maire,

- l'Adjoint en charge de la jeunesse,
- deux agents de la Ville en charge de la politique jeunesse,
- des représentants des structures d'insertion des jeunes.

2.2 – Rôle de la commission :

la commission étudie les demandes et propose à Monsieur le Maire l'attribution ou non d'une aide après étude du dossier.

2.3 – Notification de la décision :

le jeune et son représentant légal recevront un courrier de notification d'attribution ou de refus.

3 Montant et modalité de versement :

3.1- Montant :

la participation de la Ville au financement d'une aide financière est de 300 euros par jeune et pour un seul passage.

3.2- Modalité de paiement :

L'aide est directement versée à l'auto-école.

Les aides seront attribuées dans la limite de l'enveloppe financière inscrite chaque année au budget de la commune.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de l'aide au permis pour les jeunes de 17 à 25 ans, dans les conditions prévues à la présente délibération.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement des aides aux organismes de formation.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD